

#### UN CRUEL PARADOXE

Ne serait-il pas cruellement paradoxal que ce monde plus sain qui se révèle enfin une possibilité plutôt qu'un rêve se transforme en un monde ouvert à de nouvelles formes de violence? A maintes reprises, les petites nations ont demandé instamment que cesse la course aux armes nucléaires et la confrontation sur le plan nucléaire. Nous avons cherché à établir un ordre international au sein duquel les grandes puissances ne se sentiraient ni tentées ni obligées d'exercer leur surveillance sur le monde. Maintenant, ces puissances s'orientent dans une telle voie, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du monde entier. Cette sécurité et cette liberté nouvelles dont pourraient bénéficier les grandes nations comme les plus petites dégénérerait-elle en de nouvelles formes de violence? Devons-nous admettre que seule la crainte d'une escalade des armes nucléaires nous a permis d'accomplir un faible progrès au cours de la dernière génération pour ce qui est de la lutte contre le recours à la force?

#### UN PROBLÈME COMPLEXE ET INQUIÉTANT

La communauté internationale n'a pourtant pas encore trouvé de solution au dilemme qui consiste à décider du moment où la violence localisée a des répercussions tellement grandes et tellement évidentes sur le plan international qu'elle cesse d'être une affaire purement nationale. Nous avons dû faire face à ce problème, l'année dernière, lors de la crise du Bangla-Desh. Même lorsque la violence se situe nettement sur le plan international, nos moyens de la combattre sont souvent très insuffisants. Certains individus, certains groupes, de par le vaste monde, ont l'air de croire que les normes d'une vie internationale civilisée ne s'appliquent pas dans leur cas. Ils estiment qu'ils ont droit de présenter leurs griefs en se servant de moyens aussi radicaux que les enlèvements, la piraterie, le meurtre, la terreur et la violence généralisées.

Ce problème ne cesse de croître, au point d'être devenu universel. Mon pays a connu une expérience tragique par suite d'actes de violence de ce genre. Les Canadiens ont une horreur instinctive de cette violence, où qu'elle survienne. Le Gouvernement du Canada ne comprend que trop bien les choix difficiles que doivent faire les gouvernements qui sont soudainement aux prises avec un cauchemar de violence.

Le terrorisme se présente sous plusieurs formes; il est le fruit d'une gamme très vaste de situations complexes. Le pour et le contre de ces situations sont l'objet de vives discussions; il n'est que raisonnable de le reconnaître. On ne saurait toutefois se désintéresser du problème en raison de sa difficulté. Il ne saurait y avoir de trêve avec la violence. Certains actes de terrorisme sont l'oeuvre de fous qui vivent d'illusions; d'autres, de gens frustrés et désespérés qui sont prêts à sacrifier leur propre vie

et celle d'innocents pour ce qu'ils considèrent comme une noble cause. Lorsque nous convenons de la noblesse d'une cause, nous avons tendance à pardonner le terrorisme. Doit-il toutefois en être ainsi? L'acte que nous pardonnons aujourd'hui peut se tourner contre nous le lendemain. En définitive, le terrorisme nuit à tous et à chacun; il constitue une attaque contre la civilisation tout entière. La violence engendre la violence, le meurtre répond au meurtre et l'ordre dégénère en désordre.

#### FAIRE ÉCHEC AU TERRORISME

Par conséquent, Monsieur le Secrétaire général, la délégation canadienne approuve l'initiative que vous avez prise d'inscrire la question du terrorisme à l'ordre du jour. Quelques délégations éprouvent certaines craintes face au débat qui va se dérouler au sein de l'Assemblée. Certaines craignent qu'il ne soit trop diffus pour être de quelque utilité, d'autres, qu'il ne soit trop restreint pour apporter des éléments constructifs. Point n'est besoin qu'il en soit ainsi. La délégation canadienne considère ce débat comme un moyen d'attirer l'attention à l'échelle internationale sur toute la gamme des actes de terrorisme; et d'encourager l'intervention d'organismes internationaux comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Croix-Rouge internationale ainsi que celle des gouvernements dans l'exercice de leur compétence respective et dans l'exécution d'accords bilatéraux. Les moyens de traiter le problème seront aussi variés que les formes que peut prendre le terrorisme. Certains instruments de droit international existent déjà à cette fin; il nous faudra les renforcer en amenant le plus grand nombre d'États possible à les ratifier. Nous aurons peut-être besoin d'un nouveau mécanisme et de nouveaux instruments de droit international; il nous faut donc les créer sans tarder. Comment le monde, qui a déclaré que l'esclavage, la piraterie et le trafic des drogues dépassent les bornes de la vie civilisée, ne parviendrait-il pas à faire échec au terrorisme? Le Gouvernement du Canada a déjà modifié sa législation, il a été partie à des négociations bilatérales visant à limiter le terrorisme constitué par la piraterie aérienne, il a ratifié les conventions internationales pertinentes et il désire maintenant participer activement au renforcement du droit international de façon à faire échec au terrorisme.

C'est une tâche titanesque. Les Nations Unies ont cependant relevé des défis tout aussi difficiles dans le passé. Puisque nous ne pouvons escompter la disparition des loyautés nationales, nous devons tâcher de les atténuer en favorisant chez les particuliers et les gouvernements un sens plus aigu de leurs responsabilités à l'endroit de la communauté internationale dans son ensemble. Je suis d'avis que la conscience de cette responsabilité progresse selon un cheminement étranger aux générations précédentes.